

Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 10 avril 2024

Date convocation : 02 avril 2024

Membres en exercice : 11

11

Membres présents : 8

8

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ANDRE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : Jean-Bernard ANDRE, Christophe RANC, Jérôme BOUCHET, Martine PEYTAVIN, Romain CHAPTAL, Amandine NOUET, Gérard PEYTAVIN, Claire TORREILLES.

Absents : Gérard MAURIN, David GARCIA,

Représentés : Jeanne BALME à Claire TORREILLES

Monsieur Christophe RANC a été élu secrétaire de séance.

10-2024 : Vote des comptes de gestion 2023

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal :

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion (Commune, Eau/Assainissement et Lotissement) dressés, pour l'exercice 2023, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

11-2024 : Vote des comptes administratifs 2023

Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Votes : pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Présentation des comptes administratifs 2023 qui peuvent se résumer ainsi :

● Commune ALLENC – Compte administratif principal 2023 en Euros

| Commune ALLENC | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 0,00 € | 191 888,99 € | 50 017,18 € | 0,00 € | 50 017,18 € | 191 888,99 € |
| Opération de l'exercice | 312 442,15 € | 420 934,93 € | 206 697,14 € | 249 859,32 € | 519 139,29 € | 670 794,25 € |
| Totaux | 312 442,15 € | 612 823,92 € | 256 714,32 € | 249 859,32 € | 569 156,47 € | 862 683,24 € |

| | | | | | | |
|------------------------|--|---------------------|---------------------|------------|--------------|---------------------|
| Résultat de clôture | | 300 381,77 € | 6 855,00 € | | | 293 526,77 € |
| Restes à réaliser | | | 115 410,00 € | 3 658,20 € | 111 751,80 € | |
| Résultat global | | 300 381,77 € | 118 606,80 € | | | 181 774,97 € |

| Affectation du résultat | Déficit | Excédent |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| | Exploitation | |
| Excédent de clôture | | 300 381,77 € |
| Donc résultat à affecter | | 300 381,77 € |
| | Investissement | |
| Déficit de clôture | 6 855,00 € | |
| Solde des restes à réaliser | 111 751,80 € | |
| Besoin de financement | 118 606,80 € | |

Donc le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 118 606,80 € en section d'investissement et de laisser la somme de 181 774,97 € en section de fonctionnement

● **Eau et Assainissement ALLENC – Compte administratif annexe 2023 en Euros**

| Eau ALLENC | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | 78 413,08 € | 0,00 € | 0,00 € | 162 977,99 € | 78 413,08 € | 162 977,99 € |
| Opération de l'exercice | 119 683,28 € | 97 672,04 € | 43 042,37 € | 147 568,61 € | 162 725,65 € | 245 240,65 € |
| Totaux | 198 096,36 € | 97 672,04 € | 43 042,37 € | 310 546,60 € | 241 138,73 € | 408 218,64 € |
| Résultat de clôture | 100 424,32 € | | | 267 504,23 € | | 167 079,91 € |
| Restes à réaliser | | | 30 000,00 € | 0,00 € | 30 000,00 € | |
| Résultat global | 100 424,32 € | | | 237 504,23 € | | 137 079,91 € |

| Affectation du résultat | Déficit | Excédent |
|---------------------------------|---------------------|--------------|
| | Exploitation | |
| Déficit de clôture | 100 424,32 € | |
| Donc résultat à affecter | 0,00 € | |
| | Investissement | |
| Excédent de clôture | | 267 504,23 € |
| Solde des restes à réaliser | 30 000,00 € | |
| Excédent de financement | 137 079,91 € | |

Donc le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'affectation de résultat

● **Lotissement ALLENC – Compte administratif annexe 2023 en Euros**

| Lotissement ALLENC | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|-------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 10 747,44 € | 38 844,48 € | | 28 097,04 € | |
| Opération de l'exercice | 38 844,71 € | 28 097,27 € | | 38 844,48 € | 38 844,71 € | 66 941,75 € |
| Totaux | 38 844,71 € | 38 844,71 € | 38 844,48 € | 38 844,48 € | 66 941,75 € | 66 941,75 € |
| Résultat de clôture | | 0,00 € | | 0,00 € | | 0,00 € |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Résultat global | | 0,00 € | | 0,00 € | | 0,00 € |

| Affectation du résultat | Déficit | Excédent |
|---------------------------------|----------------|---------------|
| | Exploitation | |
| Excédent de clôture | 0,00 € | 0,00 € |
| Donc résultat à affecter | 0,00 € | 0,00 € |
| | Investissement | |
| Déficit de clôture | 0,00 € | 0,00 € |
| Solde des restes à réaliser | 0,00 € | 0,00 € |
| Besoin de financement | 0,00 € | 0,00 € |

Donc le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications, du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

12-2024 : Vote des budgets 2024

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 8 – contre : 0 – abstention : 1

Présentation consolidée du Budget Principal, du Budget annexe Lotissement et du Budget annexe Eau et Assainissement – 2024

| Commune ALLENC | Section investissement | | | Section fonctionnement | | |
|------------------------------|-------------------------------------|------------------|----------------|-------------------------------------|---------------------|--------------|
| | Pour mémoire Budget précédent | Proposition 2024 | Vote 2024 | Pour mémoire Budget précédent | Proposition 2024 | Vote 2024 |
| Dépenses | 913 169,28 € | 1 554 949,74 € | 1 554 949,74 € | 577 634,04 € | 563 127,07 € | 563 127,07 € |
| Recettes | 913 169,28 € | 1 554 949,74 € | 1 554 949,74 € | 577 634,04 € | 563 127,07 € | 563 127,07 € |
| Eau ALLENC | Section investissement | | | Section fonctionnement | | |
| | Pour mémoire Budget précédent | Proposition 2024 | Vote 2024 | Pour mémoire Budget précédent | Proposition 2024 | Vote 2024 |
| Dépenses | 380 381,76 € | 415 181,23 € | 415 181,23 € | 199 556,08 € | 225 913,32 € | 225 913,32 € |
| Recettes | 380 381,76 € | 415 181,23 € | 415 181,23 € | 199 556,08 € | 225 913,32 € | 225 913,32 € |
| Lotissement ALLENC | Section investissement | | | Section fonctionnement | | |
| | Pour mémoire Budget précédent | Proposition 2024 | Vote 2024 | Pour mémoire Budget précédent | Proposition 2024 | Vote 2024 |
| Dépenses | 104 356,48 € | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 85 512,00 € | 50 000,00 € | 50 000,00 € |
| Recettes | 104 356,48 € | 30 000,00 € | 30 000,00 € | 85 512,00 € | 50 000,00 € | 50 000,00 € |

Le Conseil Municipal vote les budgets 2024, comme ils sont indiqués ci-dessus.

13-2024 : Vote des taux des taxes locales 2024

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition 2024 et donne les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles de la taxe habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi que de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2023 pour l'année 2024 :

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Taxe Habitation | 12,38 % |
| Taxe Foncière Bâties | 41,03 % |
| Taxe Foncière Non Bâties | 180,00 % |

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

14- 2024 : Subventions aux associations 2024

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

VU les demandes des différentes associations communales et hors commune :

| ASSOCIATIONS | Votées 2024 |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Associations communales | |
| Association des cavaliers randonneurs de Lozère | 500 € |
| Foyer Rural d'Allenc | 4 000 € |
| Jeunes d'Allenc | 1 000 € + remboursement des agents de sécurité sur présentation de factures |
| Société de Chasse Allencoise | 100 € |

| Associations hors commune | |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| Ecole publique de Bagnols les Bains (association sportive) | 500 € |
| La ligue contre le cancer | 100 € |
| Association Les Colombes de Charedonde | 300 € |
| France Alzheimer Lozère | 100 € |
| Association Les Confettis (école de Badaroux) | 50 € |
| Radio Margeride | 50 € |
| APE école publique de Laubert | 100 € |
| Las Aînés de Bagnols | 60 € |
| FNACA – Comité du Bleygard | 100 € |
| Association sportive randonnée | 100 € |
| BUFFALO DARTS – Club fléchettes Chadenet | 100 € |
| ADMR Schiste et Granit | 100 € |
| TOTAL | 7 260 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder aux associations les subventions listées ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

15-2024 : Subvention au CCAS

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser, pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 3 086,33 € au CCAS d'Allenc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 3 086,33 € au CCAS d'Allenc.
DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 à l'article 657363.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Validation du programme voirie 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les besoins en travaux de voirie à programmer en 2024, notamment au Gendric (bicouche suite aux travaux de déviation du village) et à l'Altaret (enrobé dans le village). De nouveaux devis ont été présentés. Le Conseil Municipal valide les projets d'enrobé dans les deux villages.

16-2024 : Validation du programme de gestion des milieux aquatiques 2024-2029 du Syndicat Mixte Lot Dourdou

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire expose :

- Que le Syndicat mixte du bassin du Lot Amont et du bassin du Dourdou de Conques, en partenariat avec les collectivités de son territoire, œuvre à l'élaboration d'un programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lot Lozérien dans un cadre d'intérêt général. Une phase de concertation a amené le syndicat à consulter la plupart des communes du territoire par le biais de rendez-vous individuels pour se nourrir des attentes locales.
- D'autre part, qu'une proposition d'actions concernant la commune de type avant-projet sommaire a été proposée et qu'elle se compose en 3 volets décrits comme suit :
 - volet N°1 « TRAVAUX » pour un montant prévisionnel de 55 770,00 € TTC
 - volet N°2 « ETUDE » pour un montant prévisionnel de 0,00 € TTC
 - volet N°3 « COMMUNICATION-SENSIBILISATION » pour un montant prévisionnel de 0,00 € TTC
- Que le plan prévisionnel de financement mobilisable pour :
 - le volet N°1 « TRAVAUX » pourrait être de près de 60 % de subventions sur TTC (en provenance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de la Lozère).
 - le volet N°2 « ETUDES » pourrait être de près de 70 % de subventions sur TTC
 - le volet N°3 « COMMUNICATION-SENSIBILISATION » pourrait être de 65 % de subventions sur TTC (en provenance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Occitanie)
- Que l'autofinancement prévisionnel restant serait à la charge de la communauté de communes Mont Lozère et serait appelé en une seule fois après chaque réalisation effective.

- Qu'une actualisation de la participation communautaire serait faite chaque année par le Syndicat mixte Lot Dourdou en fonction des chantiers réalisés et de l'évolution des financements mobilisables.

Il propose au Conseil Municipal :

- de valider par principe le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lot Lozérien 2024-2029 du Syndicat mixte Lot Dourdou,
- d'accepter le principe de répartition de la charge d'autofinancement de la communauté de communes, telle que présentée ci-dessus,
- de se donner la possibilité de revoir le programme pré-établi au cours de ces 5 années, en fonction de l'évolution des financements mobilisables et de l'actualisation annuelle.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lot Lozérien 2024-2029 du Syndicat mixte Lot Dourdou et d'autoriser la réalisation de son programme,

ACCEPTTE le principe de répartition de la charge d'autofinancement de la communauté de communes, telle que présentée ci-dessus,

DONNE la possibilité de revoir le programme pré établi au cours de ces 5 années, en fonction de l'évolution des financements mobilisables et de l'actualisation annuelle.

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

17-2024 : Tarifs de l'eau

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Présentation Tarifs vente eau (Eau – Assainissement)

| Libellé | Tarifs Actuels | Coût pour 120 m3 | Nouveaux tarifs AVEC AUGMENTATION | Estimation Coût pour 120 m3 |
|----------------------------------------------------|----------------|------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| EAU - Forfait branchement annuel | 75,00 | 75,00 | 75,00 | 75,00 |
| EAU - Le m3 (de 0 à 150 m3) | 0,71 | 85,20 | 0,73 | 87,60 |
| EAU - Le m3 (au-delà de 150 m3) | 0,44 | 0,00 | 0,46 | 0,00 |
| ASSAINISSEMENT - Forfait branchement annuel | 75,00 | 75,00 | 75,00 | 75,00 |
| ASSAINISSEMENT - Le m3 | 0,64 | 76,80 | 0,66 | 79,20 |
| Coût pour 120 m3 | | 302,00 | | 316,80 |
| Prix au m3 pour 120 m3 | | 2,51 | | 2,64 |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, les tarifs suivants, à partir de la prochaine facturation

| | |
|---------------------------------------------------------|--------------------|
| . Forfait annuel pour branchement au réseau Eau Potable | 75,00 Euros |
| . Tarif du m3 – EAU (de 0 à 150 m3) Le m3 | 0,73 Euros |
| . Tarif du m3 – EAU (au-delà de 150 m3) Le m3 | 0,46 Euros |
| . Forfait annuel pour branchement au réseau Eaux Usées | 75,00 Euros |
| . Tarif du m3 – Assainissement Le m3 | 0,66 Euros |

Ces tarifs comprennent les frais d'utilisation de l'eau prélevée dans les réserves d'eau réalisées par la commune sur l'ensemble du territoire.

Pour le tarif des redevances prélevées par l'agence de bassin, le montant sera celui en vigueur au moment de la facturation.

18-2024 : Amendes de police 2024

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de pose de garde-corps, au Puech, suite au chantier de la Maison Partagée.

Il indique que le Conseil Départemental peut attribuer aux communes une aide financière à la réalisation de projets d'aménagement de sécurité. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la réalisation des travaux et sur la part de financement.

Montant estimatif du projet :

Pose de garde-corps = 6 000,00 € HT

Le Plan de financement serait le suivant :

Conseil Départemental dans le cadre du reversement des recettes des amendes de police
Fonds propres de la Commune

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de pose de garde-corps.

ADOpte le plan de financement indiqué ci-dessus.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du reversement des recettes des amendes de police.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les travaux, passer et signer les marchés, ainsi que le marché de Maîtrise d'œuvre.

⊙ Questions diverses

→ Parcelle communale boisée en bordure de la route du Villaret : Monsieur le Maire propose de la mettre en vente via la SAFER.

→ 100 ans de Madame GIBERT : La cérémonie, suivie d'un apéritif, aura lieu le 11 mai 2024 à la salle communale.

→ Glissement de terrain à l'Altaret : Suite aux dernières intempéries, un glissement de terrain a eu lieu d'un terrain privé (avec un garage) vers un terrain sectional en bordure de la rivière. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée en Préfecture.

Monsieur le Maire clos la séance à 22h30 _____

FIN